



# Compte rendu du CHSCT du 18 mai 2021

*Un CHSCT sous le signe du flou et de la navigation à vue*

Ce CHSCT s'est tenu, comme il est de coutume depuis un an, en audio. Nous déplorions l'absence de François Auclair, de Jean-Marc Canada, ce qui, ajouté au silence de la majorité des autres invités a laissé une impression d'inachevé.

La CGT a lu une déclaration liminaire (jointe) dans laquelle nous abordions les grandes difficultés rencontrées par les collègues de l'intégration et de l'exploitation de Dijon. Nous avons tenté de mettre la hiérarchie de ces collègues devant ses responsabilités, mais seule la direction a répondu avec des mots toujours apaisants, mais peu opérationnels. Nous avons proposé une mesure concrète qui aurait pu être de laisser aux chefs de service la latitude de créditer les compteurs des collègues en télétravail qui ne comptent pas leurs heures pour satisfaire les demandes. Il nous a été opposé un refus catégorique : les agents ne doivent pas travailler plus que prévu par leur régime horaire. C'est bien méconnaître la réalité du terrain et l'engagement des collègues.

Pour le reste « nous verrons, nous tirerons les conséquences, mais pour aujourd'hui, les vacances d'emploi sont un fait et nous faisons avec ce que nous avons ». Espérons que ce message sera entendu également par le DGSSI.

## Plan de prévention sanitaire

Nous avons ensuite abordé le plan de prévention sanitaire de la DISI, déclinaison par écrit des mesures prises depuis le début de la pandémie. Il a été soumis au vote du CHSCT, alors même qu'il est en vigueur depuis un an. Mieux vaut tard que jamais. Il est appelé à évoluer en fonction des nouvelles directives sanitaires et sera mis en ligne sur le site Ulysse de la DISI.

## Note d'orientations ministérielles

Après une longue présentation du document par l'ISST, nous sommes sortis avec davantage de questions que de réponses : quel est le contenu de la convention passée avec l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), quel sens donner au « dialogue social élargi » mentionné dans le document, sur quel budget seront menées les formations prévues à l'adresse des encadrants ? On peut s'interroger sur l'entrée en scène de cette agence alors que la fusion CHSCT/CTL est en marche pour 2023. Sous le joli terme de « dialogue social élargi », ne faut-il pas comprendre une charge de travail élargie pour les futurs élus en CSA (Comités Sociaux d'Administration) ?

À notre demande, les rapports d'activité 2019 des ISST, médecins de prévention, des services sociaux et du pôle ergonomie nous seront fournis. Nous espérons y trouver des informations concrètes pour aborder les sujets de prévention en se basant sur l'expérience et les retours terrain des autres services de la DGFIP, voire du ministère.

## **Budget**

Pour une fois, l'intégralité du budget est engagée, au moins de façon prévisionnelle. Par contre, il reste de nombreuses zones d'ombre dues, pour une part, à la situation sanitaire qui ne permet pas de prévoir de façon sûre les formations de l'année, mais aussi sur des achats de matériel. Ainsi, les tapis anti-fatigue prévus pour les nouvelles lignes d'impression de Meyzieu qui étaient indispensables lors du précédent CHSCT sont devenus optionnels, non urgents voire inutiles car les anciens tapis qui étaient soi-disant inadaptés peuvent finalement être réutilisés (comme nous l'avions suggéré à l'époque). À la place, on nous propose un nouvel achat qui ne figure même pas dans le document présenté : des tables réglables en hauteur pour certains travaux debout. Si nous ne contestons pas le besoin, la méthode qui consiste à considérer qu'une partie du budget est dévolue à Meyzieu, au bon vouloir du chef de centre, ne nous convient pas.

En définitive, nous avons l'impression que la direction perd de vue la spécificité du budget CHSCT et le prend comme une variable d'ajustement de la DGF, dans un sens comme dans l'autre.

Pour toutes ces raisons, nous nous sommes abstenus de voter le budget présenté.

## **Accidents du travail**

Deux accidents de transport sont remontés dans le registre, dont un avec un arrêt de travail de 3 jours.

L'instance s'est terminée sans questions diverses

*Vos représentants au CHSCT : Assma Boukhris, Sylvie Marcel, Michel Celso, Jean-Eudes Bour et Olivier Delemar*